



Section Départementale du SNUipp-FSU54
51 rue de Metz
54000 Nancy
☎ 0383951202
✉ snu54@snuipp.fr

Lettre ouverte à Monsieur le Directeur Académique de Meurthe et Moselle

Monsieur le Directeur Académique,

Cette première phase du mouvement laisse encore aujourd'hui amertume et colère chez bon nombre de nos collègues. A cela, plusieurs raisons.

Tout d'abord, situation totalement inédite, après trois versions successives du mouvement (les 10, 12 et 15 juin), la 4ème version définitive n'a été connue que le jeudi 18 juin. Les changements successifs auront concerné une cinquantaine de collègues dont certains ont tout de même changé plusieurs fois d'affectation. De plus 4 collègues ont été dénommés mardi 25 juin, une semaine après la CAPD, sans que les délégués du personnel n'en soient informés. Plusieurs postes n'ont pas été attribués informatiquement (Brigade Jeandelaincourt ou Mailly sur Seille) suite à des blocages informatiques.

Le SNUipp-FSU est opposé à la multiplicité des postes à profil, d'autant que la CAPD du 16 juin a montré une opacité et une iniquité dans le traitement de certains postes à profil (CPC, coordonnateur REP+, BD Anglais). De plus, le calendrier des postes particuliers ne permet pas aux collègues de formuler un mouvement en ayant connaissance des postes vacants, des avis des commissions départementales, du respect ou non des délais ...

Le SNUipp-FSU54 ne peut accepter un traitement du mouvement 2015 aussi chaotique, et vous l'a fait savoir lors de la dernière CAPD qui n'a même pas pu valider en séance le mouvement informatisé.

Il n'est pas question de « jeter la pierre » aux services administratifs. Mais il est temps d'acter un manque criant de personnel et d'outils informatiques performants au sein des services de la DSDEN 54 à même d'organiser les opérations de mouvement dans des conditions satisfaisantes. Dans ce contexte, il appartient aussi à l'employeur de mettre les moyens appropriés pour que les personnels administratifs puissent remplir au mieux leurs missions, et être en mesure de pouvoir répondre en temps et en heure aux sollicitations des enseignants, ce qui n'a pas été le cas pendant toute la période de saisie.

Comme l'an passé, le calendrier proposé repousse les opérations du second mouvement au 9 juillet, bien après la fin de l'année scolaire. Une situation inacceptable pour nos collègues pour lesquels une prise de contact avec les écoles sera difficile. Pour bon nombre d'entre eux, attachés à remplir au mieux leurs missions, cette situation est véritablement anxiogène. Vos services seront-ils en mesure d'assurer une permanence téléphonique au moins jusqu'au vendredi 10 juillet 16h30 dans les inspections de circonscription afin de permettre aux collègues nommés lors de la deuxième phase de connaître la composition de leur poste ?

Autre source de rancœur, les demandes de travail à temps partiel. A l'heure d'aujourd'hui, seules 324 demandes ont été accordées. 242 collègues (près de 43%) sont encore en attente d'une réponse de l'administration. Pour de nombreux collègues, dans une profession très largement féminisée, l'exercice du travail à temps partiel participe aussi de l'amélioration des conditions de travail.

Le droit au temps partiel ne saurait faire l'objet de restrictions. Une fois de plus, nous demandons que tous les enseignants puissent travailler à temps partiel sur une quotité choisie. Les nouvelles modalités d'organisation de la semaine scolaire ne sauraient constituer un argument pour en restreindre l'accès. Les délais d'octroi sont trop tardifs et ne permettent pas aux collègues de s'organiser de manière anticipée.

Nous l'avons déjà souligné, nous le redisons aujourd'hui le mouvement est un moment clé dans la vie professionnelle. Pour cela, le droit à mutation doit être garanti et rendu effectif pour tous.

Il reste que les dispositions actuelles qui limitent les possibilités de mutation des enseignants des écoles sont sources de profondes insatisfactions doivent être levées. Pour cela nous demandons :

- L'organisation d'une deuxième phase de mouvement avec saisie des vœux*
- La suppression de la limitation à 30 vœux*
- La limitation stricte des postes à profil, la fin des nominations arbitraires et le respect du barème départemental*

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, en notre attachement au service public d'éducation.

Pour le SNUipp-FSU54
Christelle Mauss
Emmanuel Degritot
Co-secrétaires départementaux